

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2021
Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre à 18H00, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Dans le cadre de la crise liée au covid-19, les règles sanitaires, les règles de distanciation sociale et les gestes barrières ont été scrupuleusement respectés.

Étaient présents : Mrs Frédéric DRAVET, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mme Marie-Alice APARICIO-CLERC, M. Damien BLANC (pouvoir à Roland DRAVET), Mme Émilie HENRY (pouvoir à Elodie POZIN-ROUX), Mme Marine LANDEAU (pouvoir à Franck ROCHE), M. Vincent MAITRE

Convocation du : 12 novembre 2021 - Affichage du : 12 novembre 2021

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 3

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance.

Appel des conseillers municipaux : Il est constaté à 18H00, la présence effective de 10 conseillers municipaux et de 3 pouvoirs, soit 13 voix

Monsieur Franck ROCHE est désigné secrétaire de la séance du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 septembre 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER : EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les élus qu'au vu des travaux de protection des captages, un emprunt est nécessaire à hauteur de 217 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par le Crédit Agricole des Savoie, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la proposition qui lui est présentée ; **DECIDE** de demander au Crédit Agricole des Savoie, l'attribution d'un prêt destiné à financer les travaux de protection des captages, aux conditions et taux définis dans l'offre ; **PREND** l'engagement pour toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les contributions nécessaires pour assurer le paiement des échéances ; **AUTORISE** M. le Maire à réaliser l'emprunt aux conditions telles que définies dans l'offre (durée : 15 ans et taux : 0.58 %) et à signer le contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur.

DOSSIER : PARTICIPATION ACCORDEE AUX ENFANTS EXERCANT UNE ACTIVITE SPORTIVE OU CULTURELLE – ANNEE 2021/2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la participation de la Commune accordée aux enfants âgés de 3 à 16 ans domiciliés sur la Commune de MONTAGNY et exerçant une activité sportive ou culturelle, sur présentation d'une attestation d'inscription, d'un justificatif de paiement à une activité sportive ou culturelle pour l'année 2021/2022, et d'un relevé d'identité bancaire pour pouvoir effectuer le versement ; **DIT** qu'une seule participation par enfant sera accordée, quel que soit le nombre d'activités pratiquées par l'enfant ; **DIT** qu'en cas de garde alternée, la résidence principale de l'enfant sera prise en compte pour juger du droit au versement de cette participation ; **FIXE** le montant de la participation à 35 € / enfant pour l'année scolaire 2021/2022 et **DIT** que la demande (attestation d'inscription, justificatif de paiement et RIB) devra être faite auprès de la Mairie avant le 9 décembre 2021 dernier délai ;

DOSSIER : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES – SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette et **DIT** que ces dépenses seront inscrites au BP 2022.

DOSSIER : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES – SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette et **DIT** que ces dépenses seront inscrites au BP 2022.

DOSSIER : SUBVENTION POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MONTAGNY POUR L'ACHAT DE FLEURS D'AUTOMNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Élèves de Montagny pour l'acquisition de fleurs d'automne pour un montant de 136 € et **DIT** que cette somme sera inscrite en dépenses de fonctionnement sur la ligne budgétaire 6574.

DOSSIER : MAJORATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR UN SECTEUR ENTRE LE PLAN ET LA ROCHE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** la programmation des travaux de viabilisation sur la voirie communale n° 11 pour un montant de 138 073 € HT pour favoriser l'urbanisation sur le périmètre défini par les parcelles suivantes : Section L 592, 593, 594, 595, 601, 602, 603, 604, 605, 556, 612, 613, 614, 615, 616, 2154, 2155, 618, 619, 620,621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 2156, 2145, 631, 632, 633, 634, 35, 636, 637, 639, 641, 642, 649, 652, 653. ; **CHARGE** le Maire d'établir un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Agence ROSSI pour étudier le projet d'extension des réseaux sur la zone précitée ; **APPROUVE** l'application de la taxe d'aménagement à 20 % sur les parcelles susvisées au titre de la participation des futures constructions.

DOSSIER : TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE – ANNEE 2022 (hors secteur entre le Plan et la Roche)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DIT** que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour l'année 2022 est de 4 %, taux applicable sur l'ensemble du territoire communal à l'exclusion du secteur entre la Roche et Le Plan.

DOSSIER : TARIFICATION DE L'AFFOUAGE – ANNEE 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DIT que le tarif de l'affouage reste inchangé pour l'année 2022 , soit 50 €.

DOSSIER : TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES – ANNEE 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DIT que les tarifs de la location de la salle des fêtes pour l'année 2022 sont définis comme suit :

Location de la salle des fêtes

pour les associations communales :

- bals, repas, ... : 173 Euros
- concours, tombolas, ... : 135 Euros

pour les habitants de la Commune :

- noces, repas, banquets : 185 Euros

pour les sociétés, associations et personnes étrangères à la Commune :

- bals, repas, noces, banquets : 380 Euros
- concours, tombolas,... : 173 Euros

Pour l'association communale des aînés ruraux 196 Euros par an

« le club du soleil »

caution demandée lors de chaque location : 500 Euros

Forfait location vaisselle 51.50 Euros

Location de la petite salle

location de la petite salle de la Salle des Fêtes : 51.50 Euros

caution demandée lors de chaque location : 150 Euros

DOSSIER : TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, FIXE les tarifs de l'eau consommée en 2022 et qui sera mise en recouvrement en 2023 comme suit :

- abonnement annuel : 60 €
- m3 d'eau consommée : 1,90 €
- taxe d'assainissement : 1,90 €/m3 d'eau consommée
- frais de branchement au réseau des bâtiments situés dans les hameaux d'estive, correspondant aux travaux que la Collectivité a fait réaliser pour créer de nouveaux branchements (prestations exécutées qui doivent être refacturées aux nouveaux abonnés puisqu'il s'agit de branchements neufs, à la charge du demandeur) : 250 €.

DOSSIER : TARIFICATION DES CONCESSIONS – ANNEE 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DIT que les tarifs des concessions dans le cimetière communal et le columbarium communal sont les suivants pour l'année 2022 :

- concession trentenaire de 2 mètres superficiels : 450.00 €
- concession trentenaire de 4 mètres superficiels : 900.00 €
- concession trentenaire dans le columbarium communal : 400.00 €

DOSSIER : CAPTAGES DE MORANCHE ET DE FONTAINE DU PRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'abandon des captages de MORANCHE et de FONTAINE DU PRE, DIT que les eaux provenant de cette ressource ne

pourront plus être utilisées en vue de l'alimentation du réseau de distribution publique ; cette ressource devra être effectivement séparée du réseau public d'alimentation en eau potable par des moyens techniques appropriés et **DEMANDE** à Monsieur le Préfet l'abrogation des deux arrêtés DUP des 07 juillet 1997 et du 23 mai 2017 concernant les captages de FONTAINE DU PRE et de MORANCHE.

DOSSIER : AMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE ECOLE DU PLAN – désignation d'un expert-foncier

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la désignation du cabinet FCA pour la gestion administrative des acquisitions foncières pour le projet d'aménagement du site de l'ancienne école du PLAN, **APPROUVE** le montant du devis pour 474 € et **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget annexe « Aménagement du site du PLAN ».

DOSSIER : AUTORISATION DE SURVOL DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le survol du domaine public pour les débords de toiture et le balcon supérieur (R+2) (survol de la rue Saint Sébastien), dans le cadre de la demande de permis de construire qui est référencé PC 073 161 21 M 1008 au nom de M. Jérémie LECUBIN, déposé pour la réhabilitation d'une maison au chef-lieu et **REFUSE** le survol du domaine public (rue Saint-Sébastien) pour le balcon projeté en R+1.

DOSSIER : BAIL RURAL DE LA MONTAGNE DE COMBELOUVE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres et représentés, **APPROUVE** la réécriture du bail rural de la Montagne de COMBELOUVE ; **DEMANDE** l'assistance juridique et technique de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

INFORMATIONS

TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe de l'avancée du projet de transfert de la compétence EAU ET ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes de VAL VANOISE. Le Conseil municipal émet un avis favorable de principe pour le transfert de la facturation de l'eau et de l'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2023. La décision définitive du Conseil municipal sera prise au vu de la description de cette mission et des modalités financières.

FOURNITURE DES REPAS SUR LE TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes VAL VANOISE a lancé une étude d'aménagement d'une cuisine centrale pour offrir un repas de qualité pour les enfants scolarisés et aux enfants fréquentant les crèches ...

MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE BOZEL AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONTAGNY

Monsieur le Maire informe que la Commune de BOZEL, en partenariat avec les Mairies de MONTAGNY, LE PLANAY et FEISSONS SUR SALINS, propose une mutualisation de sa police municipale. Une convention sera proposée prochainement au Conseil municipal.

Fin de la séance : 21H45

Le Maire

Roland DRAVET

